

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2024/05

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 031-200079804-20240305-D2024_05-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, à l'usine d'eau potable du syndicat sur la commune de CALMONT (31560).

Étaient présents : Claude ALCIBIADE, Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Louis BRAYE, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Christophe FREZOU, Jean-Jacques GIMENO, Gisèle GIUGLARO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSYN, Jean-Louis MAGGIOLO, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Olivier MÉROU, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Marielle PEIRO, Jean-Louis RÉMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Henri Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Serge DEJEAN Michel DEL PONTE, Eric GALAUP, Béatrix GIRAULT, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Denis LEMOINE, Abdelrani MAHCER, Serge MARQUIER, Patrick PALLEJA, Nadine ROUGÉ, Francette ROS NONO, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Christine VALLES procuration à Jean-Louis REMY

Secrétaire de séance : Monsieur Joël MASSACRIER

Demande d'attribution de subventions au CD31 : CVM 2023 (5000 ml)

Le Conseil Syndical du 1^{er} décembre 2022 a autorisé le Président du SPEHA à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les travaux suivants réalisés en régie :

« CVM : renouvellement d'environ 5000 ml de conduites en 2023, à la suite des résultats de la campagne d'analyse n°2 »

Lors de la Commission Permanente du 27/06/23, le Conseil Départemental de Haute-Garonne a décidé d'attribuer **une subvention non directe** pour ce programme.

Ces travaux étant aujourd'hui finalisés, le SPEHA peut demander l'attribution de cette subvention afin de pouvoir bénéficier d'un versement.

Le plan de financement théorique de cette opération est le suivant :

Recettes	Montants en € HT	Dépenses	Montants en € HT
Subvention du Conseil Départemental 2023 (40 %)	12116,64	CVM : renouvellement d'environ 5000 ml de conduites en 2023, à la suite des résultats de la campagne d'analyse n°2	25243,00
Emprunt caisse prêteuse (40 %)	12116,64		
Participation du syndicat (fonds propres - 20 %)	6058,32		
Montant TOTAL € TTC	30291,60	Montant total € HT	25243,00
		TVA (20 %)	5048,60
		Montant total en € TTC	30291,60

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité le Président du SPEHA, Monsieur Jean -Louis REMY à demander l'attribution des subventions précitées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de signer la délibération correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 12/03/2024	
Reçu en préfecture le 12/03/2024	
Publié le 12/03/2024	
ID : 031-200079804-20240305-D2024_05-DE	

Fait à Montgeard., le 07/03/2024

Monsieur le Président,
REMY Jean-Louis



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.